Résiliation anticipée

Par **anone**, le **11/11/2006** à **14:51**

Bonjour, Je viens de résilier mon abonnement avec France télécom. Cela couvait depuis plusieurs mois déjà. Cela a commencé avec "des connexions qu'on me facturait vers internet et ce dès le premier jour où j'ai commencé à surfer sur le net. Comme pour commencer je ne voulais prendre le haut débit et pour l'usage ponctuel que j'en faisais, j'ai souscrit un forfait d'heures et en "bas débit" ce qui me convenait au début. J'ai donc contesté les communications vers internet on m'a remboursé seulement pas en totalité. Un agent m'a même appelé en me disant que "c'était un bug informatique". Je sais qu'il y a des "programmes espions" qui composent des n° mais j'ai fait installé un anti-dialer. Le goutte d'eau c'est la dernière facture accompagnée d'une facture de Cegetel je n'ai souscrit aucun contrat avec eux. J'aurais soi-disant appelé un n°08..... pendant une demi-heure. Totalité de l'appel 11 euros, j'étais abasourdie. J'ai même appelé l'annuaire inversé et l'opérateur me dit que ce n° n'apparaît pas dans leur base de données et qu'il pourrait s'agir d'un n° publicitaire. Malheureusement, avec FT j'ai pris orange, et avec ce FAI depuis deux mois j'ai des déconnexions toutes les dix minutes. Le bas débit ne devrait même plus être sur le marché car il fait perdre trop de temps et comme moi qui a un forfait d'heures, j'ai perdu en argent aussi. Est-ce que je peux résilier mon abonnement à Orange avant la date anniversaire d'engagement car n'ayant plus de téléphone quand la résiliation prendra effet, donc plus de ligne activée mon accès à internet sera dans la foulée coupé? Merci pour vos réponses

Par **Olivier**, le **11/11/2006** à **14:58**

je déplace en droit civil...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés